**Présentation de l'épreuve écrite**

L'épreuve écrite d'histoire-géographie porte sur le programme de la classe de terminale des séries ES et L. Les ***modalités de l'épreuve sont communes à ces deux séries.***

D'une durée identique de ***4 heures***, seuls les coefficients varient :

* Coefficient 5 pour la série ES
* Coefficient 4 pour la série L

L'épreuve est composée de deux parties.

Dans la première partie, le candidat rédige ***une composition*** en réponse à un sujet d'histoire ou de géographie.

La deuxième partie se compose d'un exercice portant sur la discipline qui ne fait pas l'objet de la composition :

* en histoire : ***une étude critique d'un ou de deux document(s)*** ;
* en géographie : ***soit une étude critique d'un ou de deux document(s), soit une production graphique***

**Présentation de l'épreuve orale de contrôle**

Le texte fixe également les modalités de l'épreuve orale de rattrapage du baccalauréat général, séries ES-L.

Elle porte à la fois sur le programme d'histoire et sur celui de géographie de la classe de terminale. Le candidat ***tire au sort un sujet***. Chaque **s*ujet comporte une question d'histoire et une question de géographie.***

Les questions du sujet portent sur des thèmes majeurs ou ensembles géographiques du programme. ***L'une des questions (histoire ou géographie) est accompagnée d'un document*.**

L'***évaluation*** des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20. L'examinateur évalue la maîtrise des connaissances, la clarté de l'exposition et la capacité à tirer parti d'un document. Le questionnement qui suit l'exposé peut déborder le cadre strict des sujets proposés et porter sur la compréhension d'ensemble des questions étudiées.